



FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME
TRAVAIL D'ÉQUIPE. PERFORMANCE. INSPIRATION

PNCE ESCRIME

GUIDE

GÉNÉRAL DE L'ÉVALUATION



*Programme
national de
certification des
entraîneurs*

coach.ca

Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs



**Programme
national de
certification des
entraîneurs**

PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Les programmes de cet organisme sont subventionnés en partie par le gouvernement du Canada



© Ce document est protégé par le droit d'auteur de l'Association canadienne des entraîneurs (2020) et de ses fournisseurs. Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Table des Matières

1. REMERCIEMENTS	4
2. INTRODUCTION	5
3. MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS D'ESCRIME/PARA ESCRIME	6
3.1. EXIGENCES POUR LES ENTRAÎNEURS D'ESCRIME AU CANADA.....	7
4. FORMATION ET CERTIFICATION.....	8
4.1. RÉSULTATS ATTENDUS, CRITÈRES ET PREUVES.....	8
4.2. PRINCIPES D'ÉVALUATION DU PNCE	10
4.3. NORME DE CERTIFICATION	10
4.4. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES ENTRAÎNEURS AU SEIN DU PNCE	11
4.5. ÉVALUATION DU PORTFOLIO	12
4.6. DISCUSSION PRÉALABLE À LA CRITIQUE	12
4.7. OBSERVATION FORMELLE.....	13
4.8. CRITIQUE À LA SUITE DE OBSERVATION.....	14
4.9. ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ACTION	15
4.10. PRÉPARATION DES RAPPORTS.....	16
4.11. RÉ-ÉVALUATION	17
5. OUTILS, MODÈLES ET EXEMPLES.....	18
5.1. PROFIL DE L'ENTRAÎNEUR ET LISTE DE VÉRIFICATION DU PORTFOLIO	19
5.2. OBSERVATION FORMELLE.....	20
5.3. PROTOCOLE D'ENREGISTREMENT.....	20
5.4. VUES D'ENREGISTREMENT REQUISES	21
5.5. PLANIFICATION D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT	22
5.6. LEÇON COLLECTIVE	23
5.7. LEÇON INDIVIDUELLE.....	23
5.8. MODÈLE D'OBSERVATION FORMELLE – VUE D'ENSEMBLE DE LA SÉANCE	24
5.9. OBSERVATION FORMELLE – MODÈLE DE CRITIQUE	25
5.10. MODÈLE DE PLAN D'ACTION	26
5.11. FRAIS POUR L'ÉVALUATION D'ENTRAÎNEUR	27
5.12. RESPONSABILITÉS	28

1. Remerciements

La Fédération canadienne d'escrime reconnaît les contributions des personnes suivantes, lesquelles ont participé à créer ce document.

Auteur principal

Ildemaro Sanchez - Responsable de la formation d'entraîneurs de la Fédération Canadienne d'escrime

Contributeurs à la révision

Alyssa Dow – graphiste du modèle d'entraînement et des parcours

Barbara Daniel - révision

Olivier Tyteca – révision

Remerciement spécial

Marie-Pier Charest - Conseillère en entraînement, Recherche, Association canadienne des entraîneurs

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec les partenaires du PNCE conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité, qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées selon ces modalités. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez écrire à coach@coach.ca.

Note : Dans le présent texte, la forme masculine a valeur de genre neutre et désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

Date	Révision	Ver.
2019/08/20	Document original	1
2021/10/15	Mise à jour des graphiques, révision	2
2022/03/31	Révision finale	3
2023/01/20	Révision de contenus – simplification et clarifications	4

2. Introduction

Ce Guide Général de l'évaluation de la FCE explique le processus qu'utilisent les évaluateurs du PNCE pour appuyer les candidats qui passent de la formation à la certification. Ainsi, ce Guide contient les normes, les outils et les modèles sur lesquels la FCE fonde son évaluation des entraîneurs. De plus, il contient des boîtes à outils plus approfondis pour les processus d'évaluation disponibles dans les contextes suivants :

- Le contexte **Sport communautaire - Initiation** se concentre sur les participants qui sont initiés à un sport et qui y participent pour la première fois. L'initiation au sport peut se faire à tout âge. Les participants s'impliquent pour rencontrer de nouveaux amis, s'amuser et apprendre une nouvelle activité. Le rôle de l'entraîneur est d'assurer un environnement amusant et sécuritaire et d'enseigner le développement de certaines des habiletés et des capacités du stade « S'amuser » pour les participants.
- Le contexte **Instruction - Débutant** se concentre sur les participants qui découvrent le sport pour la première fois à travers une série de leçons. En règle générale, il n'y a pas de compétition formelle à ce niveau — il s'agit strictement de développement des compétences et il y a un court temps d'interaction entre l'instructeur et le participant.
- Le contexte **Compétition - Introduction** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent des étapes S'amuser grâce au sport aux étapes Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme de l'athlète.

REMARQUE : La boîte à outils d'évaluation propre au contexte Compétition-Développement est en cours de développement. Ce contexte est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent des étapes S'entraîner à s'entraîner envers S'entraîner à la compétition du développement à long terme de l'athlète.

Pour devenir « certifiés » dans un contexte d'entraînement, les entraîneurs doivent être évalués sur leur capacité démontrée à performer dans ce contexte dans des domaines tels que la conception de programmes, la planification de séances d'entraînement, l'analyse des performances, la gestion de programmes, l'entraînement éthique, le soutien aux participants pendant la formation et le soutien aux participants lors des compétitions.

3. Modèle de développement des entraîneurs d'escrime/para escrime



Modèle de développement des entraîneurs Escrime/Para escrime



	CONTEXTE PNCE	FORMATION PNCE D'ESCRIME	FORMATION PNCE MULTISPORT	ÉVALUATION	CERTIFIÉ
<p>STADE DLT</p> <p>S'AMUSER GRÂCE AUX SPORTS</p> <p>APPRENDRE À S'ENTRAÎNER <i>Vie active</i></p> <p>S'ENTRAÎNER À S'ENTRAÎNER <i>Vie active</i></p> <p>S'ENTRAÎNER À LA COMPÉTITION <i>Compétitif pour la vie</i></p> <p>S'ENTRAÎNER À GAGNER</p>	Sport Communautaire	Atelier Fondements PLUS Atelier Sport Communautaire Initiation	Trois modules multisports	Portfolio PLUS Observation	Entraîneur sport communautaire certifié
	Instruction Débutant	Atelier Fondements PLUS Ateliers Instruction-Débutant 1 & 2	Trois modules multisports	Portfolio PLUS Observation	Entraîneur instruction débutant certifié
	Instruction Intermédiaire	À VENIR			
	Compétition Introduction	Atelier Fondements PLUS Ateliers Compétition-Introduction 1 & 2	Six modules multisports	Portfolio PLUS Observation	Entraîneur compétition introduction certifié
	Compétition Développement	Atelier Fondements PLUS Ateliers Compétition-Développement 1 & 2 PLUS mentorat en escrime	Onze modules multisports	Portfolio PLUS Observation en entraînement & en compétition	Entraîneur compétition développement certifié
Entraîneur HP	À VENIR				

3.1. Exigences pour les entraîneurs d'escrime au Canada

1. **Les instructeurs et entraîneurs de moins de 18 ans** doivent être supervisés par un entraîneur certifié du PNCE âgé de 18 ans ou plus.
2. **Les instructeurs et entraîneurs qui travaillent avec des escrimeurs handicapés** doivent suivre le module multisports : Entraîner des athlètes handicapés. Tous les autres entraîneurs sont fortement encouragés à suivre ce module dans le cadre de leur développement professionnel. La formation est dans une format e-learning : <https://coach.ca/fr/entraîner-des-athletes-ayant-un-handicap>
3. **Les entraîneurs d'escrime formés ou certifiés à l'extérieur du PNCE** sont encouragés à profiter du large éventail d'occasions qu'offre le PNCE pour s'engager dans l'apprentissage continu et se tenir au courant des nouvelles pratiques d'entraînement pour le développement professionnel. Si un entraîneur a reçu sa formation d'entraîneur dans un autre pays ou a été encadré par des entraîneurs expérimentés qui n'ont pas suivi les programmes du PNCE, il se peut qu'il ne soit pas au courant des attentes que le Canada place sur ses entraîneurs, en particulier en ce qui concerne les exigences éthiques de l'entraînement au Canada et l'engagement envers l'apprentissage tout au long de la vie. Pour être reconnu comme entraîneurs en règle par la FCE, tous les entraîneurs d'escrime doivent répondre aux exigences ci-dessous.

4. Prérequis pour l'évaluation des entraîneurs

- Avoir une licence de la Fédération Canadienne d'Escrime
- Fournir un certificat de secourisme de base
- Fournir une vérification des antécédents judiciaire comme suit :
 - Les entraîneurs qui sont généralement sous la supervision d'un autre entraîneur doivent fournir une vérification améliorée des informations policières (E-PIC), qui est une vérification du casier judiciaire ainsi qu'une recherche des informations de la police locale (disponible auprès de Sterling Backcheck lors de l'inscription auprès de votre association provinciale d'escrime) ;
 - Les entraîneurs à temps plein, les entraîneurs qui voyagent avec des athlètes et les entraîneurs qui pourraient être seuls avec des athlètes doivent remplir et fournir un E-PIC et une vérification du secteur vulnérable (VSC), qui est une vérification détaillée qui comprend une recherche du Centre d'information de la police canadienne de la GRC (CIPC), informations sur la police locale et base de données sur les délinquants sexuels graciés (disponibles auprès de Sterling Backcheck lors de l'inscription auprès de votre association provinciale d'escrime)
- Avoir suivi la formation en sport sécuritaire : <https://safesport.coach.ca/fr>

4. Formation et certification

Un entraîneur certifié jouit d'une crédibilité accrue dans la communauté sportive et auprès des athlètes qu'il enseigne grâce à l'observation et l'évaluation qu'il a réussie en agissant comme entraîneur compétent dans son sport. Un entraîneur certifié est reconnu comme respectant ou dépassant les normes exigeantes adoptées par au-delà de 65 organisations nationales de sport au Canada. La certification, qui inspire confiance à tous les niveaux du sport, est un bénéfice dont jouissent parents, athlètes, organisations sportives et communautés.

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport (p. ex., Compétition — Introduction) et ainsi obtenir le statut « Formé(e) ».

Pour qu'un entraîneur obtienne le statut « Certifié(e) », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants pendant l'entraînement et l'appui aux participants en situation de compétition.

Les entraîneurs du PNCE se trient entre les trois catégories suivantes :

- **En cours de formation** — quand ils ont terminé une partie de la formation exigée pour un contexte ;
- **Formés** — quand ils ont terminé toute la formation exigée pour un contexte ;
- **Certifiés** — quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

4.1. Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraîneurs respectent ses normes. Cette approche repose sur trois composantes clés : les résultats attendus, les critères et les preuves.

Les résultats attendus sont les sept tâches générales que les entraîneurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir :

- Soutien aux athlètes en entraînement,
- Prise de décisions éthiques
- Planification d'une séance d'entraînement
- Analyse de la performance
- Soutien relatif à la compétition
- Élaboration d'un programme sportif
- Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entraînement donnée varient selon le contexte d'entraînement. Les organismes nationaux de sport (ONS) ont le droit d'ajouter des résultats attendus particuliers si ceux du PNCE ne représentent pas entièrement les besoins des

entraîneurs de leur sport. La quantité de résultats attendus évalués contribue au standard minimum d'évaluation du PNCE.

Les Critères sont les composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation.

Chaque résultat attendu est associé à au moins un critère. Les critères varient selon le contexte d'entraînement. Par exemple, dans le module Sport communautaire – Initiation, le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entraînement » comprend un critère, tandis que dans le module Compétition — Introduction, il en inclut trois.

Les critères peuvent être propres à chaque sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE : Contexte compétition introduction, résultats attendus fournir un soutien aux athlètes dans leurs résultats d'entraînement

- Critères :
 - Contexte Sport-Initiation Communautaire : Mener les participants dans des activités appropriées
 - Contexte Compétition-Introduction : Mener une séance d'entraînement structurée et organisée de manière appropriée

Les Preuves sont les éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur afin de confirmer que le candidat respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère.

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. La preuve est ce que l'entraîneur accomplit concrètement. Elle est observable et mesurable. Plus le nombre de preuves que l'évaluateur doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante. Les preuves peuvent être propres au sport.

De concert avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE : Contexte compétition introduction

- **Résultats** attendus du module « Soutien aux athlètes en entraînement » dans le contexte Compétition – Introduction :
- **Critère** : mettre en œuvre une séance d'entraînement bien structurée et organisée.
- **Preuves** : présenter une séance d'entraînement qui correspond aux objectifs établis dans le plan de séance ; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques ; l'équipement est disponible et prêt à l'emploi.

4.2. Principes d'évaluation du PNCE

- Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.
- L'évaluation du PNCE :
 - reflète les pratiques d'entraînement éthiques promues dans le système sportif canadien.
 - reflète la diversité des sports dans un contexte donné.
 - reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels.
 - est fondé sur des preuves.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur respecte un critère donné.
- Les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.
- Les entraîneurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. Cela les aide à obtenir leur certification.
- En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur possédant une formation et une accréditation du PNCE.
- Les exigences, procédures et méthodes relatives à l'évaluation sont : (1) réalisables sur le plan administratif ; (2) acceptables d'un point de vue professionnel ; (3) crédibles auprès du public ; (4) valables sur le plan juridique ; (5) financièrement abordables ; (6) raisonnablement accessibles.
- Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doivent précéder l'évaluation.
- Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à respecter les normes de certification.

4.3. Norme de certification

La *norme de certification* se rapporte au niveau de réussite de l'entraîneur par rapport à la satisfaction d'un critère donné. Une échelle de réussite est appliquée afin d'établir si l'entraîneur respecte ou surpasse les normes minimales. On évalue à l'aide d'une échelle à trois niveaux de réussite :

- Supérieur à la norme
- Norme du PNCE pour la certification (standard minimum)
- Inférieur à la norme

Les entraîneurs qui souhaitent obtenir leur certification dans un contexte donné doivent être évalués et, lors de cette évaluation, doivent respecter au moins la norme minimale du PNCE pour tous les critères pertinents exigés dans ledit contexte.

4.4. Processus d'évaluation des entraîneurs au sein du PNCE

Dans le cadre du PNCE, l'évaluation représente le processus utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement définis par le PNCE.

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation et la critique des entraîneurs comprennent les étapes ci-dessous :

1. Préparation avant l'évaluation

- Être un membre en règle de la FCE et avoir : un certificat de secourisme, une vérification des antécédents judiciaire, suivi le module de formation sur le sport sécuritaire
- Déterminez le contexte dans lequel vous souhaitez être certifié. Vous pouvez voir les différents parcours du formateur pour sélectionner le contexte pour votre situation
- Inscrivez-vous au casier de l'ACE pour obtenir votre numéro PNCE **si vous n'en avez pas** <https://thelocker.coach.ca/account/login?ReturnUrl=%2f>
- Soumettez une demande d'évaluation à votre association provinciale ou à la FCE. Pour faire une demande d'évaluation à la FCE merci d'en faire la demande à coaching@fencing.ca
- Payer les frais d'évaluation (tarif de la province)

2. Processus d'évaluation

Une fois votre évaluateur assigné par votre fédération provinciale, lui transmettre votre portfolio comprenant :

- Formulaire de profil d'entraîneur
- Plan d'action d'urgence
- Plan de cours pour une leçon de groupe
- Plan de cours pour une leçon individuelle (ne concerne pas le contexte communautaire)
- Plan d'entraînement annuel- Uniquement pour le contexte compétition

Plus de document peuvent être demandé dans le portfolio en fonction du contexte ou vous serez évalué.

Les étapes suivantes seront expliquées dans les pages suivantes de ce document.

- Évaluation du portfolio
- Discussion préalable à la critique
- Observation formelle
- Critique
- Établissement d'un plan d'action
- Préparation des rapports

4.5. Évaluation du portfolio

- L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur de déterminer si le candidat est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- L'entraîneur doit s'inscrire auprès de l'organisme de sport approprié et présenter tous les éléments exigés du portfolio avant que la date de l'observation formelle puisse être fixée.
- L'évaluateur doit examiner le portfolio en se fondant sur l'outil ou les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraîneur dans un délai raisonnable.
- Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.
- Lorsque l'évaluateur estime que le candidat est prêt à se soumettre à l'observation formelle, il doit communiquer avec l'organisme de sport approprié afin de fixer la date de l'observation formelle.
- Une fois que la date de l'observation formelle a été fixée, l'évaluateur entreprend le processus de discussion préalable à la critique.

4.6. Discussion préalable à la critique

- L'évaluateur doit confirmer les aspects logistiques de l'observation formelle : la date, le lieu et l'heure.
- La discussion préalable à la critique se déroule avant l'observation formelle dans le but :
 - d'établir quel est l'objectif de l'entraîneur pour la séance d'entraînement/la leçon qui fera l'objet de l'observation ;
 - de confirmer le plan de la séance d'entraînement/la leçon ;
 - d'établir les indicateurs de réussite sur lesquels l'évaluateur se fondera pour évaluer si la norme de certification est respectée.
- La discussion préalable à la critique devrait durer de 15 à 30 minutes et, idéalement, avoir lieu en personne ou par téléphone.
- Durant la discussion préalable à la critique, l'évaluateur **doit** :
 - expliquer le processus d'évaluation (en mettant l'accent sur l'observation) ;
 - examiner l'outil d'évaluation, les résultats attendus, les critères et les preuves de même que les normes de certification ;
 - répondre à toutes les questions de l'entraîneur ;
 - s'assurer que l'entraîneur comprend le processus, l'outil d'évaluation, et les normes.
- On s'attend aussi à ce que l'évaluateur profite de la discussion préalable à la critique pour établir une relation de coopération positive avec l'entraîneur. L'évaluateur peut poser les questions ci-dessous dans le but d'amorcer cette relation :
 - Quels sont vos objectifs pour la séance d'entraînement/la leçon ?

- Quel est votre niveau d'assurance par rapport au groupe de participants/d'athlètes avec qui vous allez travailler ?
- Quel plan avez-vous élaboré pour atteindre vos objectifs ?
- Selon vous, quel est le plus gros défi que vous devrez relever pour atteindre vos objectifs ?
- Quel plan avez-vous préparé pour présenter vos objectifs ?
- Comment pourrez-vous déterminer si vous avez atteint vos objectifs ?
- Quelles modifications avez-vous prévues afin de vous assurer de réaliser vos objectifs ?
- Quelles modifications avez-vous apportées par le passé ?
- Des modèles de discussion préalable à la critique sont fournis à l'annexe de la Trousse d'évaluation du PNCE.

4.7. Observation formelle

- L'observation formelle vise à établir si l'entraîneur est en mesure de produire les résultats attendus lors d'une séance d'entraînement donnée. Selon le contexte d'évaluation, les résultats attendus qui requièrent une observation formelle peuvent comprendre : « Soutien aux athlètes en entraînement », « Analyse de la performance » et « Soutien relatif à la compétition ».
- Lors de l'observation formelle, l'entraîneur doit travailler avec des athlètes dont le stade de développement est approprié au contexte.
- L'observation formelle est une composante du processus général d'évaluation. Elle permet à l'entraîneur de prouver qu'il respecte les critères et affiche les preuves exigées dans le cadre de la formation et du contexte d'entraînement concerné.
- L'observation formelle consiste à utiliser différents outils afin de réunir des preuves qui permettront de juger si des normes spécifiques ont été respectées.
- Pendant l'observation formelle, l'évaluateur observe avec attention le comportement de l'entraîneur. Voici quelques conseils qui se rapportent à l'observation des entraîneurs :
 - Familiarisez-vous bien avec l'Outil d'évaluation de manière à savoir exactement ce que vous devez observer.
 - Rapprochez-vous le plus possible de l'action sans entraver le déroulement de la séance d'entraînement/la leçon ou le résultat de l'évaluation.
 - Ouvrez bien les yeux et les oreilles afin de saisir les nuances de la performance de l'entraîneur, mais sans participer à l'entraînement, diriger ou poser des questions.
 - Faites en sorte que l'entraîneur se sente à l'aise avec le processus d'évaluation. Si la discussion préalable à la critique s'est déroulée une journée ou deux avant l'observation, présentez-vous de nouveau et rappelez à l'entraîneur que l'évaluation est une activité positive qui peut favoriser la croissance personnelle.
 - Rappelez à l'entraîneur de vous présenter au groupe et d'expliquer ce que vous allez faire.

- Utilisez les outils d'évaluation afin de noter ce que vous voyez et ce que vous pensez durant l'observation.
- Après l'observation et avant la critique, l'évaluateur doit prendre le temps de procéder à une analyse afin d'organiser ses idées.

4.8. Critique à la suite de observation

La critique a pour but de :

- Donner à l'entraîneur la possibilité de réfléchir à la séance d'entraînement/la leçon et de discuter de celle-ci ;
- Donner à l'évaluateur la possibilité d'offrir de la rétroaction concernant ce qu'il a observé, y compris à propos des critères qui ont été respectés et des preuves qui ont été observées ;
- Donner à l'évaluateur et à l'entraîneur la possibilité d'élaborer un plan d'action ;
- Donner à l'évaluateur la possibilité de formuler des recommandations relatives à la certification de l'entraîneur et de les partager avec lui.

Tout au long de la critique, l'évaluateur fournit de la rétroaction positive axée sur les améliorations à apporter. Les questions ci-dessous peuvent être utilisées :

- Que pensez-vous de cette séance d'entraînement/de cette leçon ?
- Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Sur quels indicateurs vous êtes-vous fondé pour déterminer que les choses allaient bien ?
- Qu'est-ce que vous souhaitez améliorer ?
- Qu'avez-vous appris durant cette séance d'entraînement/cette leçon ?
- Qu'allez-vous faire différemment la prochaine fois ?

L'évaluateur devrait donner à l'entraîneur la possibilité d'expliquer ses plans et les raisons pour lesquels il a posé certains gestes pendant l'entraînement. Ces explications pourraient amener l'évaluateur à modifier les informations consignées dans les outils d'évaluation.

- La critique devrait durer de 30 à 60 minutes, y compris le temps consacré à l'élaboration du plan d'action.
- La critique comporte trois (3) étapes clés :
 - 1. L'introduction
 - 2. L'animation
 - 3. La conclusion

Introduction : Le volet d'introduction de la critique permet de poursuivre la collecte de données concernant l'entraîneur. Les observations préliminaires doivent être formulées de façon à l'encourager à réfléchir, à s'autoévaluer et à fournir davantage de renseignements au sujet de ses connaissances et de son expérience. Ce genre de communication doit mettre le candidat à l'aise et lui permettre d'exprimer ses sentiments et les frustrations qui auraient pu survenir pendant l'évaluation. Cette étape permet à l'évaluateur de valider les sentiments et les pensées du candidat pour augmenter sa confiance dans le processus d'évaluation. Partager son opinion

trop tôt pendant la critique a tendance à décourager le candidat de partager. L'Évaluateur devrait plutôt faire usage des questions directrices qui invitent le candidat à réfléchir à son expérience. Pour finir, l'Évaluateur doit absolument pratiquer l'écoute active ; malgré la tentation de réviser les divers outils d'évaluation pendant la critique, l'évaluateur doit plutôt se pencher sur le candidat et ses réponses aux questions posées. Cette qualité est une qui se développe, et tout évaluateur doit chercher à la cultiver.

L'animation : Le volet de l'animation contribue à conduire l'entraîneur dans une exploration guidée afin d'approfondir les aspects qui requièrent davantage de preuves. Pour ce faire, l'évaluateur doit recourir aux preuves pour confirmer le respect d'un critère, pour formuler des questions précises, ou élaborer des scénarios. Ceci permettra à l'évaluateur d'obtenir plus d'information et de clarifier ses préoccupations sur les éléments qui ne seraient pas survenus durant l'évaluation (portfolio ou en observation formelle). Par exemple, si aucun défi de sécurité n'est advenu, l'évaluateur pourrait demander à l'entraîneur comment il réagirait face à un scénario avec un non-sécuritaire.

La conclusion : Le volet de conclusion de la critique permet à l'évaluateur de résumer les points clés et d'offrir une rétroaction. L'évaluateur peut commenter une preuve spécifique ou formuler des suggestions relatives aux améliorations. Il faut rappeler que toute opinion devrait être axée sur les comportements d'entraînement plutôt que sur les qualités personnelles de l'entraîneur. L'évaluateur devrait considérer les aspects que l'entraîneur peut améliorer selon les critères et les preuves. Si le candidat performe nettement en dessous de la norme requise, l'évaluateur peut demander si celui-ci a bien compris les attentes de l'évaluation afin d'identifier les éléments à travailler dans le plan d'action.

- Il est essentiel que l'évaluateur ou le jury d'évaluation se soit préparé minutieusement pour la séance de critique et qu'il possède une bonne compréhension des critères évalués.
- La critique doit se concentrer sur les critères et faire usage des preuves spécifiques pour justifier le respect ou non d'un critère. De cette façon, l'évaluateur ou le jury d'évaluation réduit le risque de critiquer l'individu, et canalise ses énergies sur l'identification ou la clarification de certains comportements spécifiques qui peuvent améliorer l'environnement d'entraînement ou d'instruction.
- Un exemple d'un modèle de critique existe dans l'appendice Trousse d'outils d'évaluation du PNCE.

4.9. Établissement d'un plan d'action

- Le plan d'action a pour but de fixer des objectifs à court et à long terme en ce qui concerne le développement de l'entraîneur. Ceci compte l'inclusion d'une liste spécifique et en ordre des étapes à suivre afin d'accomplir cet objectif. Par exemple, le plan d'action peut élaborer une liste d'étapes à suivre pour l'entraîneur afin de compléter son évaluation ou pour améliorer certains aspects. Par exemple, un entraîneur pourrait être encouragé à suivre des formations ou modules supplémentaires afin d'arriver à la satisfaction d'un critère ou d'un résultat attendu.

- Le plan d'action comprend une analyse de l'évaluateur quant à la capacité de l'entraîneur de respecter les critères selon les normes de réussite de l'ONS.
- Le plan d'action est un travail collaboratif entre l'évaluateur et l'entraîneur.
- Les trois grands volets considérés par un évaluateur ou un mentor dans un plan d'action sont organisés afin de s'aligner avec l'échelle de réussite du sport visé (selon les tableaux de sportification génériques du PNCE).

Supérieure à la norme : Si l'entraîneur a obtenu une note particulièrement élevée pour certains résultats attendus, l'évaluateur devrait tout de même lui proposer des moyens de s'améliorer. Ceux-ci peuvent inclure des évaluations supplémentaires pour certifier à un plus haut échelon ou des occasions annexes de perfectionnement professionnel, tout en respectant la structure de développement des entraîneurs du sport et tenant compte des objectifs de l'entraîneur.

Norme du PNCE pour la certification de base : Dans cette partie, l'évaluateur doit indiquer quels sont les résultats attendus pour lesquels l'entraîneur respecte les normes. L'évaluateur doit également informer l'entraîneur des actions à terminer pour obtenir le statut « certifié » (p. ex. signature du code de conduite, mise à jour du statut dans un ordre professionnel, éléments omis du portfolio). Comme toujours, les politiques des organismes directeurs de sport déterminent les étapes nécessaires.

Inférieure à la norme : Lorsque la mention « Inférieure à la norme » est utilisée pour qualifier les résultats attendus ou les critères, l'évaluateur doit préciser ce que l'entraîneur doit améliorer. L'évaluateur doit identifier avec précision les éléments nécessaires à compléter pour satisfaire une norme ou un critère particulier et réussir l'évaluation. Mettre l'accent sur certaines preuves présentes dans le tableau de sportification peut aider à identifier les points à améliorer. Les politiques du sport pourraient obliger une re-soumission ou une observation supplémentaire.

4.10. Préparation des rapports

- L'évaluateur doit remettre des documents officiels à l'entraîneur à propos de chaque étape de l'évaluation. Cela comprend des reproductions de l'évaluation du portfolio, un résumé de l'observation formelle ainsi qu'un exemplaire du plan d'action.
- Lorsque l'évaluation est achevée, l'évaluateur doit remplir le **formulaire d'inscription au cours du PNCE**.
 - Il faut indiquer clairement les coordonnées de l'entraîneur et celles de l'évaluateur, y compris les numéros CC.
 - Il est essentiel d'inscrire la date de naissance sur le formulaire. Il est impossible de saisir les données concernant l'entraîneur dans la Banque de données du PNCE sans une date de naissance exacte, car celle-ci fait partie des identifiants personnels utilisés pour assurer l'intégrité des données.
 - Il faut nommer le contexte et le profil PNCE dans lesquels l'évaluation a été effectuée.
 - Les formulaires remplis doivent être envoyés dans les délais prévus à l'organisme de sport concerné.

4.11. Ré-Évaluation

S'il échoue à son évaluation, l'entraîneur peut s'inscrire pour une réévaluation auprès de l'association provinciale d'escrime. Les entraîneurs seront réévalués seulement sur les aspects qui ont été jugés comme étant « inférieur à la norme ».

Une réévaluation doit avoir lieu dans l'année suivant l'achèvement de l'atelier d'animateur. Les entraîneurs peuvent demander jusqu'à trois réévaluations au cours de cette période.

Il est fortement suggéré que l'entraîneur ne soit pas réévalué par la personne qui a effectué l'évaluation initiale.

5. Outils, modèles et exemples

Dans les pages suivantes, vous trouverez des outils et des modèles qui vous seront utiles lors du processus d'évaluation des entraîneurs. Ces outils et modèles sont fournis à titre d'exemple seulement ; cela dit, il peut y avoir d'autres outils à utiliser et à fournir aux entraîneurs au moment de l'évaluation.

Les outils d'évaluation s'appliquent à tous les contextes. Consulter la Trousse d'outils d'évaluation propre au contexte recherché (Sport communautaire, Instructeur – débutant, Compétition – introduction) pour plus de détails.

5.1. Profil de l'entraîneur et liste de vérification du portfolio

Renseignements sur l'entraîneur			
Date de l'observation :		N° de PNCE	
Entraîneur	Nom		Prénom
Adresse	App.	Rue	
	Ville		Province/Territoire Code postal
Téléphone	Cellulaire ()		Maison ()
Courriel			
Nombre d'années d'expérience comme entraîneur :			
Principal contexte des athlètes :			
Nom du club/de l'installation :			
Directeur de l'installation/entraîneur-chef :			
Description du contexte de l'entraîneur			
Nombre d'athlètes		Durée moyenne d'une pratique	
Âge de l'athlète le plus jeune		Nombre de pratiques par semaine	
Âge de l'athlète le plus vieux		Nombre de semaines par année	
Liste de vérification		Oui	Date (jj/mm/aaaa)
Consultez la trousse d'évaluation appropriée (Sport Communautaire – Initiation, Instructeur Débutants ou Compétition Introduction) pour connaître les tâches détaillées			

5.2. Observation formelle

L'observation formelle peut se dérouler **en personne** si le ou les évaluateurs et le candidat peuvent trouver un temps et lieu mutuellement acceptables pour observer la pratique d'escrime.

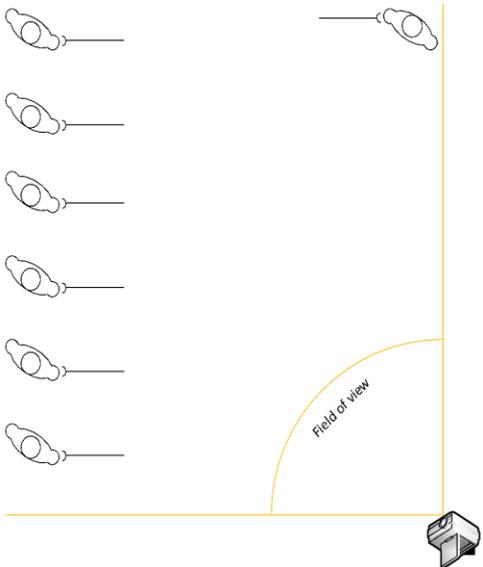
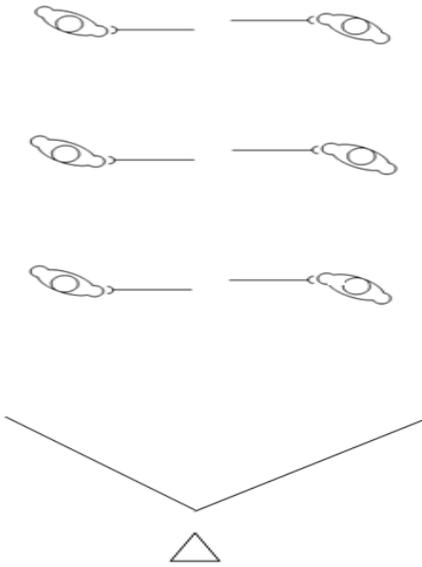
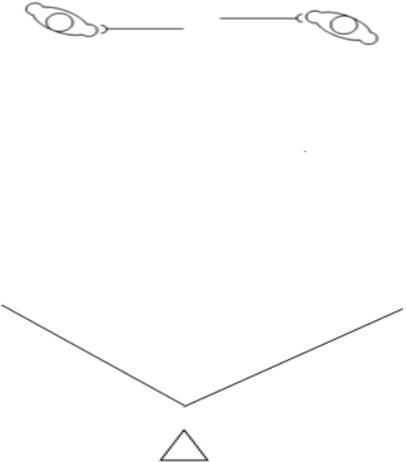
Si l'observation formelle ne peut se dérouler en personne, il est acceptable que la séance d'entraînement de groupe ou la leçon individuelle soient enregistrées **par vidéo**.

5.3. Protocole d'enregistrement

- L'enregistrement doit être fait par une troisième personne/un assistant.
- L'enregistrement de la vidéo doit se concentrer sur l'entraîneur pour identifier ses compétences et son interaction avec les athlètes, pas le niveau des athlètes.
- L'enregistrement doit être fait avec une base tripode si possible pour garantir la stabilité des images.
- L'enregistrement doit être fait avec un microphone ou suffisamment proche de l'entraîneur et des athlètes pour les entendre parler. Si l'entraîneur n'a pas accès à un microphone, il doit enregistrer une vidéo d'accompagnement (différente de celle de la leçon) où il justifie les exercices et les étapes de la leçon.
- L'illumination de l'enregistrement doit être suffisamment claire pour la bonne visualisation de l'enregistrement, veuillez ajuster la vitesse d'obturation en conséquence (consulter le manuel de l'utilisateur au besoin).
- Minimiser l'utilisation du Zoom, préférentiellement positionner la caméra suffisamment proche de l'entraîneur.
- Les enregistrements doivent être soumis en format avi/MP4.
- L'enregistrement de la leçon collective doit être continu (inéinterrompue) et durer de 60 à 90 minutes.
- Les fichiers vidéo doivent être envoyés à la FCE par un moyen pré-arrangé. Dropbox, Google Drive, WeTransfer.

Remarque : Les contenus vidéo seront en fonction du contexte d'entraînement et au stade de développement propre à l'athlète.

5.4. Vues d'enregistrement requises

Déplacements et séance d'entraînement	Leçon collective
 <p>The diagram illustrates a sequence of eye positions for a training session. On the left side, there are six eye icons arranged vertically, each with a horizontal line extending to the right. On the top right, there is one eye icon with a horizontal line extending to the left. A yellow arc labeled 'Field of view' is drawn from the bottom right corner towards the top right eye icon. A small 3D cube icon is positioned at the bottom right corner of the diagram.</p>	 <p>The diagram shows three pairs of eye icons, each pair consisting of one eye icon with a horizontal line extending to the left and another with a horizontal line extending to the right. Below these pairs is a V-shaped diagram formed by two lines meeting at a point, with a small triangle at the bottom vertex.</p>
Leçon individuelle	
 <p>The diagram shows two eye icons, each with a horizontal line extending to the right. Below them is a V-shaped diagram formed by two lines meeting at a point, with a small triangle at the bottom vertex.</p>	

5.5. Planification d'une séance d'entraînement

La planification de la séance d'entraînement doit identifier :

- L'âge des participants et les caractéristiques de la séance d'entraînement en fonction des critères du développement à long terme de l'athlète (DLTA).
- Les éléments de la planification et du déroulement de la séance propres à la sécurité.
- Les objectifs généraux de la séance d'entraînement.
- Les contenus spécifiques à chaque partie de la séance.
 - Introduction
 - Échauffement
 - Partie principale
 - Retour au calme
 - Conclusion
- Le temps accordé à chaque partie de la séance.
- Les activités de la partie principale de la séance, dans un ordre convenable.
- Les critères méthodologiques qui justifient le déroulement de la séance.
- Tout autre élément jugé pertinent par l'entraîneur.

Le document de référence du module fondements de l'entraînement d'escrime contient une description détaillée d'un plan d'entraînement.

Remarque : il est fortement recommandé aux entraîneurs de suivre le module multisport « Planification d'une séance d'entraînement » avant de participer au processus d'évaluation.

Pour plus d'information, merci de voir la page : <https://coach.ca/fr/planification-dune-seance-dentrainement>

5.6. Leçon collective

- Animer une leçon collective de 60 à 90 minutes tout en appliquant les différents critères d'élaboration d'une leçon collective (voir document de référence : Composantes de la leçon collective).
- La leçon doit démontrer l'exécution d'actions offensives, défensives ou contre-offensives.
- Le contenu spécifique de la leçon doit adhérer au stade de développement du contexte pertinent.
- L'exécution de la leçon doit progresser dans l'ordre suivant : sur place, en avançant, à reculons.
- La leçon doit démontrer l'utilisation et l'établissement de critères techniques ou tactiques spécifiques pour le contexte évalué (par exemple : développement de la coordination, de la distance, du rythme, du moment choisi [*timing*], de la vitesse, situations techniques ou tactiques sans variations — option de touche unique, situations avec variations — multiples options de touches).

Pour les autres critères d'évaluation, consulter le document de référence du contexte concerné. Vous pouvez obtenir le document auprès de votre fédération provinciale ou en écrivant à coaching@fencing.ca.

5.7. Leçon individuelle

Ne s'applique pas au contexte Sport communautaire

- Donnez une leçon de 15 à 20 minutes présentant les trois étapes d'une leçon (introduction, développement de l'action, récupération).
- La leçon doit démontrer l'exécution d'actions offensives, défensives ou contre-offensives.
- Le contenu de la leçon spécifique doit adhérer au contenu du brassard pour le contexte pertinent. (Voir document de référence pour la description des brassards)
- L'exécution de la leçon doit progresser dans l'ordre suivant : sur place, en avançant, à reculons.
- La leçon doit démontrer l'utilisation et l'établissement de critères techniques ou tactiques spécifiques pour le contexte demandé (par exemple : développement de la coordination, de la distance, du rythme, du moment choisi [*timing*], de la vitesse, situations techniques ou tactiques sans variantes — option de touche unique, situations avec variantes - multiples options de touches).

Pour les autres critères d'évaluation, consulter le document de référence du contexte concerné. Vous pouvez obtenir le document auprès de votre fédération provinciale ou en écrivant à coaching@fencing.ca.

5.8. Modèle d'observation formelle – Vue d'ensemble de la séance

Entraîneur	Prénom	Nom	N° de PNCE
Nombre d'années d'expérience comme entraîneur		Principal contexte des athlètes	
Nom du club/de l'installation		Directeur de l'installation/entraîneur-chef	
Renseignements sur les athlètes			
Nombre d'athlètes		Durée moyenne d'une séance	
Âge de l'athlète le plus jeune		Nombre de séances par semaine	
Âge de l'athlète le plus âgé		Nombre de semaines dans l'année	
Nombre moyen de compétitions par année		Nombre moyen ou durée moyenne d'épreuves par compétition	
Phase du plan d'entraînement annuel		Prochaine compétition (jours ou semaines)	
Principal objectif de la séance d'entraînement			
Identifier les secteurs potentiels à accentuer en priorisant chaque cause potentielle associée aux facteurs de performance des athlètes. Encercler la priorité : E=Élevée; M=Moyenne; F=Faible			
Équipement	E	M	F
Environnement	E	M	F
Affective	E	M	F
Cognitive	E	M	F
Physique	E	M	F
Tactique	E	M	F
Technique	E	M	F
Objectif de la séance d'entraînement			
Indiquer les 3 principaux objectifs de la séance d'entraînement.			
1.			
2.			
3.			

5.9. Observation formelle – Modèle de critique

Renseignements sur l'entraîneur/l'instructeur		
Date de l'observation :		
Nom	Prénom	Nom
Avant l'observation		
Liste de vérification pour la préparation		Rencontre
<p>Les paramètres requis pour la séance d'entraînement ont été signalés à l'entraîneur.</p> <p>Le PAU est mis à la disposition de l'évaluateur et est évalué avant la séance d'entraînement.</p> <p>Les preuves requises dans le cadre de la séance d'entraînement (outils d'évaluation) sont mises à la disposition de l'entraîneur.</p> <p>La rétroaction préalable à l'observation est offerte à l'entraîneur afin de lui faire part des incertitudes ou des problèmes éventuels.</p> <p>La date et l'heure de l'observation sont confirmées.</p>		<p>Discuter du processus d'observation, y compris les preuves recherchées.</p> <p>Répondre à toutes questions ou incertitudes.</p> <p>Identifier les buts et les objectifs et en discuter avec l'entraîneur.</p> <p>Identifier le contexte et les éléments logistiques — situation par rapport à la saison, stade de développement de l'athlète, etc.</p>
Critique (réflexions et commentaires)		
Étapes du processus		
<p>1. Introduction : Poser des questions clés. Exemples :</p> <p>Qu'est-ce qui a bien fonctionné et pourquoi ?</p> <p>Qu'est-ce que vous auriez pu améliorer, et comment l'auriez-vous fait ?</p> <p>Avez-vous songé à d'autres moyens de le faire ?</p>		
<p>2. Animation : conduire l'entraîneur dans une exploration guidée afin d'approfondir les aspects qui requièrent davantage de preuves. Exemples :</p> <p>Si [situation liée à la sécurité] se produisait, expliquez ce que vous feriez.</p> <p>J'ai remarqué que vous avez fait _____. Pourquoi avez-vous fait cela, ou qu'auriez-vous pu faire différemment ?</p>		
<p>3. Conclusion : Résumer les points clés et offrir une rétroaction. Exemples :</p> <p>Dans l'ensemble, je pense que vous avez _____ bien fait. À l'avenir, peut-être essayer _____.</p> <p>J'ai constaté que [mentionner un scénario précis] s'est produit et j'ai pensé que vous devriez être informé(e) des conséquences que cela pourrait avoir sur la séance d'entraînement.</p>		

5.10. Modèle de plan d'action

Critères évalués	Classement (AA, RN, SN)	Vérification E=Évaluation réussie M=Manque de préparation
Établissement d'un plan d'action (prochaines étapes)		
<p>À améliorer Indiquer à l'instructeur ce qu'il doit faire pour réussir l'évaluation d'un résultat attendu donné. Cela signifie que l'instructeur peut être appelé à refaire son portfolio ou à se soumettre à une autre observation.</p>		
<p>Respecte la norme Indiquer à l'instructeur ce qu'il doit faire pour maintenir sa certification. Cela peut, entre autres, consister à identifier des possibilités de perfectionnement professionnel, de mentorat, etc.</p>		
<p>Surpasse la norme Si l'instructeur a obtenu des résultats particulièrement exceptionnels pour certains résultats attendus, évoquer la possibilité de passer à un niveau supérieur d'expertise. Cela pourrait amener des formations et des évaluations complémentaires. Mentionner d'autres occasions de perfectionnement favorisant l'excellence en instruction.</p>		
Signature (évaluateur)		Date
Signature (entraîneur)		Date
Évaluateur	Prénom	Nom

5.11. Frais pour l'évaluation d'entraîneur

Contexte	Frais suggéré
Évaluation contexte Sport communautaire	50\$
Évaluation contexte instructeur-débutant	100\$
Évaluation contexte compétition-introduction	150\$
Évaluation contexte de compétition-développement	300\$

5.12. Responsabilités

L'entraîneur, l'évaluateur, l'association provinciale d'escrime et la FCE ont tous des rôles et des responsabilités en ce qui a trait à l'évaluation. Il y a en outre des aspects administratifs au processus.

L'entraîneur a les responsabilités suivantes :

- S'inscrire auprès de l'association d'escrime provinciale et payer l'évaluation.
- Soumettre son portfolio (plan d'entraînement modifié et plan d'action en cas d'urgence) à l'évaluateur. Tous les documents administratifs peuvent être soumis par courriel.
- Comprendre les paramètres de l'évaluation et les attentes en passant ce guide en revue.

L'association provinciale a les responsabilités suivantes :

- Recevoir l'inscription et le paiement pour l'évaluation.
- S'assurer que l'entraîneur a tous les autres prérequis avant l'évaluation conformément à la politique de la FCE.
- Choisir un animateur évaluateur pour faire l'évaluation.
- Payer l'évaluateur à la fin de l'évaluation et recevoir tous les documents administratifs.
- Soumettre une copie du formulaire d'évaluation finale de l'animateur à la FCE au plus tard une semaine après l'avoir reçu de l'évaluateur.

L'évaluateur a les responsabilités suivantes :

- • Recevoir et évaluer les éléments du portfolio.
- • Avoir une discussion préalable avec l'entraîneur pour revoir le processus d'évaluation.
- • Effectuer une évaluation formelle suivie d'une critique auprès de l'entraîneur et lui fournir un plan d'action afin qu'il se perfectionne.
- • Soumettre des exemplaires remplis du formulaire d'évaluation finale de l'animateur à l'entraîneur et à l'association provinciale d'escrime au plus tard une semaine après avoir terminé l'évaluation du portfolio.

La FCE a les responsabilités suivantes :

- • Soumettre une copie du formulaire d'inscription au PNCE à l'ACE au plus tard une semaine après avoir reçu le formulaire d'évaluation finale de l'animateur de l'association provinciale d'escrime.
- • Conserver en dossier tous les formulaires d'évaluation d'animateur et prérequis.



Programme
national de
certification des
entraîneurs



Visitez coach.ca, la source incontournable d'information et de ressources pour les entraîneurs du Canada. Consultez votre relevé dans le Casier, découvrez des formations en ligne enrichissantes et obtenez des conseils pratiques de l'Association canadienne des entraîneurs.

